



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 29 juin 2010

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 29 juin 2010.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

Aucun.

b) Décisions susceptibles de référendum

- **Accordé un crédit de fr. 855'292.-- pour le réaménagement des espaces extérieurs du complexe scolaire de Bois-Murat (préavis amendé) et réponse au postulat K. Lasseb ;**
- **Accordé un crédit de fr. 5'720'000.-- pour la réfection de l'enveloppe extérieure et le remplacement de l'installation de chauffage/ventilation, de la salle de gymnastique et bassin de natation de Bois-Murat.**

c) Autres décisions

- **Renouvelé le bureau du Conseil communal (période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011);**
- **Elu la nouvelle secrétaire du Conseil communal;**
- **Pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ali Yahiaoui, déposé au nom du groupe socialiste, relatif aux mesures destinées à suppléer l'absence des ramassages des déchets encombrants ;**
- **Pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Mazyar Yosefi, déposée au nom du groupe socialiste, concernant l'avenir de la déchetterie d'Epalinges ;**
- **Pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Silvia Wichoud concernant la zone 30 km/h du quartier des Planches ;**
- **Approuvé les comptes communaux de l'exercice 2009 (arrêtés au 31 décembre 2009) ainsi que le rapport 2009 de la Municipalité sur sa gestion;**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **L'interpellation déposée par M. Mazyar Yosefi, au nom du groupe socialiste, concernant une étude complète relative à l'avenir de la déchetterie d'Epalinges ;**
- **L'interpellation déposée par M. Fabien Loi Zedda concernant les abris de bus sis sur le territoire communal (équipement) ;**
- **L'interpellation déposée par Mme Brigitte Crottaz, au nom du groupe socialiste, demandant que l'action relative à l'aide à l'acquisition de vélos électriques soit à nouveau réalisée ;**
- **La pétition déposée par M. Charles L'Eplattenier pour une halle de tennis à Epalinges.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 1^{er} juillet 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good